

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

DECRET N° 88-338 du 29 AOUT 1988

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination des membres et du Président
du Conseil d'Orientation du Centre Béninois du
Commerce Extérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 14 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la Structure des Ministères ;
- VU le décret N° 84-501 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- VU La Loi N° 81-013 du 10 Octobre 1981 portant réglementation du Commerce Extérieur ;
- VU La Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le décret N° 88-009 du 15 Janvier 1988 portant création du Centre Béninois du Commerce Extérieur (C.B.C.E.) et approbation de ses statuts ;

SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 27 Juillet 1988 ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Orientation du Centre Béninois du Commerce Extérieur les Camarades ci-après :

- Richard ADJAHOU : Directeur Général du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Robert AKINDE : Directeur du Commerce Extérieur, Représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Blaise AMEGNAGLO : Directeur de la Coordination des Aides Extérieures, Représentant du Ministre du Plan et de la Statistique ;
- Gilbert MEDJE : Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Représentant du Ministre des Finances ;
- Sylvain LADIKPO : Directeur de la Monnaie et du Crédit, Représentant du Ministre des Finances ;
- Christophe S.YEBE : Directeur Général de la Société Nationale pour la Promotion Agricole, Représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- Valery René MONGBE : Directeur des Organisations Internationales, Représentant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Yaya OROU GUIDOU : Directeur Général du Port Autonome de COTONOU, par intérim Représentant du Ministre de l'Équipement et des Transports ;
- Zoumarou Souleymane KOURA : Directeur Général de la SOCAGRIKO, Président de la Commission Spéciale de la Chambre et d'Industrie du Bénin ;
- Jean Baptiste HOUENOU : En service au Centre Béninois du Commerce Extérieur, Représentant du Comité de Défense de la Révolution du Centre Béninois du Commerce Extérieur ;
- Ayi d'ALMEIDA : En service au Centre Béninois du Commerce Extérieur, Représentant du Syndicat du Centre Béninois du Commerce Extérieur.

Article 2.- Le Camarade Richard ADJAHO est nommé Président du Conseil d'Orienta-
tion du Centre Béninois du Commerce Extérieur.

Article 3.- Au cas où l'un quelconque des membres du Conseil d'Orientation change
de fonction, son remplaçant siégera au Conseil d'Orientation du Centre Béninois du
Commerce Extérieur.

Article 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 AOUT 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme,


Girigissou GADO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 2 PPC 1 CPC 2 CBCE 4 MCAT 4 AUTRES MINISTERES
14 CEAP 6 IGE 3 GCONB 1 SPD 1 DB-DSDV-DCOF - DTCP - DI 10 UNB-FASJEP-ENA 3 DAN-
BN 2 JORPB 1.-